

| | |
|--|---|
| <p>Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie</p> <p>Québec </p> | <p>ORDONNANCE COLLECTIVE</p> |
| <p>TITRE :</p> | <p>Initier des mesures diagnostiques en présence de symptômes et signes suggestifs d'une infection urinaire (cystite et pyélonéphrite) et initier un traitement pharmacologique <i>per os</i> de première intention pour la cystite chez une personne âgée de 14 ans et plus.</p> |
| <p>NUMÉRO :</p> | <p>CGC-2024-289</p> |
| <p>REPLACE DOCUMENT(S) SUIVANT(S), S'IL Y A LIEU :</p> | <p>Toute version antérieure de l'ordonnance collective valide dans les cliniques externes, les CLSC, les GMF et UMF du CISSS de la Gaspésie</p> |

| | |
|---|---|
| <p>PROFESSIONNELS AUTORISÉS :</p> | <p>Infirmières des cliniques externes des CH, des CLSC, des GMF et UMF.</p> |
| <p>ACTIVITÉS RÉSERVÉES :</p> | <p>Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance ; Exercer une surveillance clinique et ajuster le plan thérapeutique infirmier ; Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.</p> |
| <p>DIRECTION RESPONSABLE :</p> | <p>Direction des soins infirmiers</p> |
| <p>SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE VISÉE :</p> | <p>Usager âgé de 14 ans et plus, suivi dans une clinique externe d'un CH, un CLSC, un GMF ou une UMF, qui présente des symptômes suggestifs d'une cystite ou d'une pyélonéphrite.</p> |
| <p>MÉDECIN RÉPONDANT :</p> | <p>En cas de questions générales en lien avec l'ordonnance collective, se référer à l'un des médecins signataires (Annexe 1)</p> |
| <p>MÉDECIN PRESCRIPTEUR :</p> | <p>Médecin traitant du patient (membre du CMDP) à la clinique externe, au CLSC, au GMF ou à l'UMF. En l'absence de celui-ci, se référer au médecin de garde ou au médecin effectuant les suivis sans rendez-vous.</p> |
| <p>FORMATION REQUISE :</p> | <p>Posséder les connaissances requises à l'application de l'ordonnance collective.</p> |

| HISTORIQUE DES VERSIONS | | | | | |
|--------------------------------|-----------------|------------------|----------------|--------------------------|------------------------------|
| Version | Préparée par | Vérifiée par | Approuvée par | Date d'entrée en vigueur | Date archivée, s'il y a lieu |
| 1 ^{re} | Sonia Couturier | Marie-Ève Hunter | Maude Larouche | 2024-02 | |
| 2 ^e | | | | | |

| RÉVISION | |
|---|---------|
| Date de la dernière révision, si applicable : | |
| Date prévue de la prochaine révision : | 2028-05 |
| Date réalisée de la révision : | |

1. INDICATIONS

Personne de 14 ans et plus qui présente, parmi les suivants, au moins deux des symptômes ou signes d'apparition récente, suggestifs d'une cystite :

- Sensation de brûlure et d'inconfort à la miction ou difficulté à uriner (dysurie) ;
- Urgence mictionnelle (urgenterie) ;
- Envie fréquente d'uriner (pollakiurie) ;
- Douleur ou malaise suspubien ;
- Hématurie (présence de sang dans les urines).

OU

Personne de 14 ans et plus qui présente, parmi les suivants, au moins deux des symptômes ou signes d'apparition récente, suggestifs d'une pyélonéphrite :

- Fièvre ;
- Douleur costo-vertébrale (au dos) ou au flanc ;
- Au moins un des symptômes ou signes suggestifs d'une cystite ci-dessus.

2. INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE, SI APPLICABLE

Initier la prise en charge rapide d'une infection urinaire afin de soulager le patient et de prévenir les complications associées.

3. CONTRE-INDICATIONS

Antécédents

- Anomalie anatomique ou fonctionnelle de l'appareil urinaire ;
- Chirurgie de l'appareil urinaire dans les 3 derniers mois (sauf un cathétérisme vésical non compliqué et une cystoscopie) ;
- Contre-indication à l'usage de tous les antibiotiques recommandés ;
- Grossesse ;
- Hémodialyse ou pathologie rénale chronique (p. ex. calcul rénal) autre que l'insuffisance rénale sévère ;
- Port d'un cathéter urinaire (sonde à demeure) ;
- Récidive (rechute précoce dans un délai de 2 à 4 semaines ou réinfection survenant plus de 2 fois par 6 mois ou plus de 3 fois par année) d'une cystite ou d'une pyélonéphrite (avec ou sans facteurs de complication).

Symptomatologie compatible avec

- Instabilité hémodynamique (p. ex. hypotension, tachycardie) ;
- Orchi-épididymite ;
- Pathologie gynécologique (p. ex. maladie inflammatoire pelvienne, grossesse extra-utérine, rupture d'un kyste ovarien) ;
- Prostatite ;
- Rétention urinaire (impossibilité de vider la vessie accompagnée d'une sensation de plénitude vésicale ou d'une douleur abdominale) ;

- Suspicion de sepsis (p. ex. tachypnée importante, altération de l'état de conscience) ou atteinte importante de l'état général.

Contre-indications à l'initiation d'un traitement (spécifique à l'ordonnance collective)

- Allaitement ;
- Immunosuppression (se référer au <https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/piq-vaccinologie-pratique/immunodepression> pour la définition de l'immunosuppression) ;
- Symptômes compatibles avec une infection transmissible sexuellement (ITS) (p. ex. cervicite ou urétrite causée par *Chlamydia trachomatis* ou à *Neisseria gonorrhoeae*) ;
- Pertes vaginales inhabituelles (p. ex. candidose vulvovaginale, vaginose bactérienne)
- Pyélonéphrite soupçonnée.

4. LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Au moment de l'appréciation de la condition de santé

- Facteurs de risque d'une ITS chez une personne symptomatique (réf : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-308-03W.pdf>)

Après l'obtention des résultats des analyses de biologie médicale

- Résultat négatif de l'analyse urinaire malgré la présence de symptômes et signes, d'apparition récente, suggestifs d'une infection urinaire ;
- Résultat négatif de la culture d'urine lorsqu'une cystite est soupçonnée ;
- Résistance bactérienne à l'antibiotique prescrit.

Pendant ou après le traitement initial

- Apparition d'une contre-indication, d'une intolérance ou d'une réaction allergique à la médication en cours de traitement et dont les caractéristiques de la personne ou la résistance bactérienne locale limitent le choix d'un autre antibiotique parmi ceux énumérés dans le protocole [n° 888022](#).
- Persistance, aggravation des symptômes et signes ou détérioration de l'état général de la personne suivant le début des antibiotiques

5. COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

L'infirmière habilitée documente la consultation au dossier médical du patient. Elle rédige une ordonnance selon le protocole médical national, à partir du formulaire de liaison. Le formulaire de liaison original est donné au patient pour remettre au pharmacien communautaire. Celui-ci doit inclure le nom du médecin prescripteur et le numéro ou le titre de l'ordonnance collective. Une copie est conservée au dossier médical de l'usager.

6. PROTOCOLE MÉDICALE

Se référer au protocole médical national N°888022 de l'INESSS : Initier des mesures diagnostiques en présence de symptômes et signes suggestifs d'une infection urinaire (cystite et pyélonéphrite) et initier un traitement pharmacologique *per os* de première intention pour la cystite chez une personne âgée de 14 ans et plus.

https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Infection_urinaire/INESSS_Infection_urinaire_PMN.pdf

7. OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

INESSS. Protocole médical national 888022 : Initier des mesures diagnostiques en présence de symptômes et signes suggestifs d'une infection urinaire (cystite et pyélonéphrite) et initier un traitement pharmacologique *per os* de première intention pour la cystite chez une personne âgée de 14 ans et plus.

ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Rédigée par :

Sonia Couturier, pharmacienne

2023-05

Nom et titre

Date

Nom et titre

Date

VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Validée par :

Marie-Ève Hunter, conseillère cadre à la qualité et la sécurité des soins

2023-06

Nom et titre

Date

CONSULTATION/APPROBATION

Approuvée par le comité de pharmacologie

Sonia Couturier, pharmacienne

2023-06-05

Nom et titre

Date

Approuvée par le CECII

Sandra Cassivi Bouchard

2023-06-20

Nom et titre

Date

SIGNATURE DU MÉDECIN RÉPONDANT, si applicable

Approuvée par :

N/A

Nom et titre

Date

APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LE REPRÉSENTANT DU CMDP DE L'ÉTABLISSEMENT

Approuvée par :

Dr. Jean-François Lefèbvre

2023-09-08

Nom et titre

Date